



Déclaration du SNUipp.28 à la CAPD du 18 janvier 2007

En cette première réunion paritaire de l'année 2007, nous souhaiterions pouvoir sereinement vous adresser, monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos vœux les meilleurs.

Hélas, de sérénité, il n'y a point et c'est donc dans un climat fortement détérioré que nous abordons cette nouvelle année.

Vous avez décidé de sanctionner nos collègues directeurs qui observent le blocage administratif pour réclamer plus de temps et de moyens pour assurer correctement leur fonction. Vous dites ne pas répondre à une consigne ministérielle, mais force est de constater que tous les IA de France font la même chose. Étrange coïncidence.

Nous prenons acte de cette responsabilité que vous engagez et c'est donc vers vous que nous nous tournons.

Vous reprochez à ces collègues un service non fait, parce qu'ils ne vous ont pas fait parvenir un document administratif : l'enquête 19. Si important que soit ce document pour vous, il apparaît d'une bien piètre utilité dans le quotidien de la vie d'une école, où la totalité des énergies est mobilisée au projet de faire réussir tous les élèves.

C'est cette question qui prend du sens dans l'organisation et le fonctionnement de l'école et à elle que les directeurs s'attèlent au quotidien en assurant, la coordination, la planification, les réunions, l'organisation et leur temps d'enseignement.

Tout cela pour que les écoles de ce département fonctionnent et plutôt bien.

Alors, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, vous comprendrez que la pilule est amère.

La profession dans son ensemble, toutes catégories confondues, fait le constat d'un métier de plus en plus difficile et de plus en plus contraignant. Elle tente d'y répondre par un investissement sans cesse croissant, mais elle ne tolère pas le mépris.

Alors, puisque l'époque est aux constats, faisons-en quelques-uns qui nous semblent autrement plus édifiants que la rétention de documents administratifs.

Depuis cette rentrée :

- Ce sont des dizaines de demi-journées de classes qui ne sont pas assurées du fait du manque de moyens de remplacement. C'est aussi la rupture du contrat passé avec nos collègues titulaires remplaçants concernant leur indemnité de sujétion spéciale, réduite de manière drastique.

- C'est l'absence d'AVS pour accueillir de manière satisfaisante les élèves handicapés dans les classes. Ce sont des élèves qui, malgré les avis des différentes commissions, ne sont pas orientés vers des structures spécialisées faute de places en nombre suffisant.

- C'est une formation continue notoirement insuffisante pour un métier qui évolue vite.

- Ce sont des élèves de CE2 qui ne bénéficient pas de l'enseignement des langues vivantes. Situation qui ne s'améliorera avec la disparition programmée l'année prochaine des intervenants extérieurs.

- C'est l'insuffisance des moyens en postes pour effectuer la rentrée dernière, avec un recul très net de la scolarisation en maternelle. Là aussi, force est de constater qu'avec la dotation d'un poste pour 47 élèves, la rentrée prochaine ne sera pas meilleure.

- C'est le non-respect du protocole portant création du corps des professeurs des écoles qui prévoyait que 15 % de la profession accéderait à la hors classe et même si nous sommes très critiques sur ce dispositif, nous sommes bien loin de ce nombre aujourd'hui.

Cette liste n'est pas exhaustive et elle pourrait s'allonger encore, tant il y a à dire.

Mais pour ne pas en faire un inventaire à la Prévert, nous terminerons par la question de la direction et du fonctionnement de l'école.

Le protocole signé par une organisation syndicale en juin dernier, mais rejeté par l'immense majorité de la profession, faisait état d'un vade-mecum pour la direction et du recrutement d'EVS aide aux tâches administratives pour les écoles qui le souhaitaient. Nous avons dit et nous continuons de dire tout le mal que nous pensons des différentes mesures de ce protocole et des conséquences que nous voyons poindre (statut d'emploi fonctionnel, création des EPEP.) Mais sur ces deux points, les engagements ne sont pas respectés. Les EVS ne sont pas recrutés et aucun document n'a été publié pour aider les collègues à assurer leurs tâches.

Alors, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, devant ce constat de services non faits et d'engagements non tenus, nous vous demandons d'en tirer toutes les conséquences et de ne prendre aucune des sanctions que vous avez envisagées.

Alors seulement, nous pourrions dire que 2007 commence mieux que 2006 n'avait fini et que peut-être, cette année sera celle de la confiance et de la sérénité retrouvées, confiance et sérénité dont l'école et ses personnels ont besoin pour mener à bien leurs missions dans l'intérêt des élèves qui leurs sont confiés.